

Un registre national pour le clergé

Eglise catholique » A la tête des évêques suisses, Mgr Morerod veut un registre consultable en ligne pour le corps ecclésiastique.

Le président de la Conférence des évêques suisses, Charles Morerod, veut introduire un registre national pour le clergé. «Chaque paroisse pourra ainsi vérifier par smartphone s'il y a des reproches ou des restrictions», a déclaré Mgr Morerod dans une interview. Un tel système est actuellement mis en place dans son dio-

cèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), a déclaré Monseigneur Morerod dans une interview publiée jeudi dans la *Neue Zürcher Zeitung*.

L'évêque a pris la France en modèle, relevant qu'un système numérique y existait déjà. Les prêtres recevraient une carte d'identité munie d'un code QR. Lors d'un recrutement, les paroisses pourraient ainsi vérifier s'il existe des antécédents concernant la personne concernée.

Selon Mgr Morerod, tout le monde n'est pas encore convain-

cu par ce système au sein de la conférence épiscopale, ce système français étant moins connu en Suisse alémanique. «Mais le processus est lancé», a-t-il ajouté.

La gestion des cas d'abus par l'Eglise catholique romaine est un sujet qui revient sans cesse à l'ordre du jour, depuis la publication d'une étude de l'Université de Zurich en 2023. Celle-ci a montré que des prêtres et des religieux catholiques avaient commis plus de 1000 abus sexuels en Suisse depuis 1950, le nombre de cas non recensés

étant probablement plus élevé. Dès la présentation du rapport, l'Eglise a annoncé des mesures contre les abus sexuels et leur dissimulation.

Sur la question de la protection des auteurs et des victimes, le président de la conférence épiscopale a déclaré au quotidien zurichois: «J'ai moi-même suivi un apprentissage.» Ce processus a débuté lorsque le Fribourgeois a commencé à parler avec des personnes victimes d'abus et à les écouter, a dit Mgr Morerod. » ATS

Bénédiction maintenue

Eglise » La possibilité accordée par l'Eglise catholique de bénir des couples de même sexe «restera» sous le pape Léon XIV, a déclaré au début de ce mois le cardinal Victor Manuel Fernandez, préfet du Dicastère pour la doctrine de la foi. Cette affirmation constitue l'indication la plus claire, depuis l'élection du pape Léon XIV, que ce dernier restera dans la ligne de François sur ce point. La déclaration Fiducia supplicans sur la signification pastorale des bénédictions, de 2023,

avait suscité une réaction véhémement de la frange conservatrice de l'Eglise et certains critiques du défunt pape François ont exprimé l'espoir que le nouveau pape l'annule ou l'ignore.

Un certain nombre d'évêques ont annoncé qu'ils n'appliqueraient pas le texte, certains allant jusqu'à le qualifier «d'hérésie». La fronde est particulièrement venue d'Afrique où l'homosexualité est largement taboue. »

CATH.CH

La confession a marqué des générations de catholiques. Mais ce sacrement connaît un renouveau

Le retour du confessionnal

« ANNE-SYLVIE SPRENGER, PROTESTINFO

«Demandez l'pardon!» 1/4 » Etre ou ne pas être pardonné de ses fautes. Telle est l'interrogation qui a incité des générations entières de catholiques à aller confesser leurs péchés dans le secret du confessionnal. «Enfant, ce moment me terrifiait», raconte Maguy, retraitée fribourgeoise. Au moment d'évoquer ses souvenirs, une certaine colère transparait encore. En terres genevoises, la comédienne Claudine, la septantaine, se remémore les subterfuges qu'elle avait alors mis en place. «Seule dans l'isoloir, sommée de me confesser mais ne sachant que dire au curé, j'ai souvent inventé quelques babioles sans importance», avoue-t-elle sans complexe.



«Obligées de se confesser, certaines personnes inventent des péchés» Isabelle Jonveaux

Ces réactions ne feraient pas exception selon les entretiens menés par la sociologue Isabelle Jonveaux, professeure des sciences de la foi et des religions à l'Université de Fribourg. «Obligées de se confesser, certaines personnes inventent des péchés ou disent des choses peu personnelles car elles ne se sentent pas à l'aise», relate-t-elle.

Longtemps en effet, dans la tradition catholique, «il était de bon ton d'aller se confesser régulièrement, ou au moins une fois l'an», convient Michel Steinmetz, professeur de sciences liturgiques également à Fribourg. Si le péché est alors confessé au représentant de l'Eglise, le théologien tient cependant à rappeler que «Dieu seul pardonne les péchés. La confession n'est donc pas un acte magique opéré par le prêtre ou le curé.»

Mais d'où vient donc cette pratique, qui n'apparaît pas dans la Bible et contre laquelle se sont érigés les protestants lors de la Réforme? «La confession ou le sacrement de la réconciliation continue l'œuvre de Jésus qui pardonnait aux pécheurs», explique Bernhard



Certains jeunes catholiques demandent à être confessés par des prêtres, ici en 2023 lors des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) à Lisbonne. Keystone

Blankenhorn, professeur de théologie dogmatique à Fribourg. «Par la parole et les gestes du confesseur (et du pénitent), le Christ même agit aujourd'hui pour guérir l'âme et restituer l'amitié avec Dieu», expose-t-il.

«Très tôt l'Eglise a eu ce souci de poursuivre l'œuvre de miséricorde et de pardon du Christ», abonde Michel Steinmetz. Pour autant, il faudra attendre le concile de Trente pour que la confession devienne un élément central de la vie du catholique pratiquant. «Avant le VII^e siècle, la pénitence (reconnaissance orale d'avoir offensé Dieu, ndlr) était publique et ne pouvait être donnée qu'une seule fois. A cette époque, beaucoup de gens attendaient d'ailleurs d'être sur leur lit de mort pour être baptisés: ainsi ils étaient sûrs de ne pas devoir faire acte de contrition en public.»

Sacrement en crise

A partir du XVIII^e siècle, la pénitence se fera privée et pourra être réitérée plusieurs fois au cours de l'existence. La seule confession ne suffit pas à être

pardonné: «On parle alors de pénitence tarifée. Il faut également réparer, d'une manière ou d'une autre, le tort que l'on a pu causer, indique Michel Steinmetz. Le prêtre va alors suggérer telle œuvre de pénitence (prières, œuvres de charité, etc., ndlr) avant d'accorder l'absolution.»

Aujourd'hui, la pratique d'«aller à confesse» s'est largement érodée. «La confession est le sacrement le plus en crise dans l'Eglise catholique, et ce depuis les années 1970. Il est en chute libre», atteste Isabelle Jonveaux. Pour autant, celle-ci semble vivre un renouveau inattendu: «Les jeunes catholiques assez traditionnels redemandent à avoir accès au sacrement de la confession, notamment dans les activités pastorales proposées pour les jeunes», indique-t-elle.

Besoin d'être pardonné

Michel Steinmetz constate également un certain retour en force du «besoin d'avoir une parole qui relève et qui remet en route». Et d'expliquer: «Alors que Mai 68 et son fameux slogan «il est

interdit d'interdire» ont modifié notre sentiment vis-à-vis de la faute, les jeunes générations semblent être plus à l'aise avec cette notion de péché et ce besoin d'être pardonné.» Il en veut pour preuve le succès des pèlerinages ou des grands rassemblements de jeunesse ou charismatiques.

C'est qu'entre-temps, «le concile Vatican II (1962-1965) a encouragé la redécouverte de la pénitence commune, comme lors de célébrations pénitentielles», relève l'abbé Urban Federer, responsable de la commission de liturgie de la Conférence des évêques suisses (CES). En 1998, la CES a d'ailleurs publié un décret en leur faveur, arguant que «pour de nombreux catholiques», ces expériences communautaires ont «permis de vivre la miséricorde de Dieu de manière tout à fait nouvelle; en même temps, la dimension collective du péché et du pardon est devenue plus évidente».

Cacher sa culpabilité

En 2008 pourtant, le pape Jean-Paul II recadre la pratique et insiste sur le fait

que la confession personnelle ne doit pas être abandonnée car il ne saurait y avoir d'absolution collective. Pour Urban Federer, les deux pratiques ne devraient cependant pas être opposées. «La confession individuelle répond à la tendance de l'être humain à cacher sa culpabilité. Car lorsque le péché est nommé concrètement et que l'on espère le pardon, il perd de son pouvoir destructeur.» Pour autant, à ses yeux, «reconnaître notre culpabilité en tant que communauté continue de faire sens».

De son côté, Michel Steinmetz estime même que l'on doit à «l'écologie de nous avoir fait redécouvrir cette conscience communautaire du péché et du pardon: ce que je fais petitement dans mon coin a toujours une répercussion sur les autres, a-t-on appris». De son côté, la vague #Metoo ayant également passé par là, le confessionnal s'est également adapté: «On privilégie aujourd'hui des formes de confession où l'on peut voir ce qui se passe pour des questions d'abus», évoque encore Isabelle Jonveaux. »